

**DANS CE
NUMÉRO :**

04

Lutte contre les nuisances sonores

19

Entretien exclusif avec Anne Grignon, Présidente de la CCHVC

22

Notre-Dame des Roses

Photo : Archive mairie



senlissemag'
n°137

Novembre 2021

Bulletin municipal de
la commune de Senlisse

www.senlisse.fr



sommaire

- 03 Le mot du maire
- 04 FOCUS : lutte contre les nuisances sonores
- 08 Aménagement du terrain de sport
- 10 Aménagements pour la sécurité
- 15 Urbanisme
- 16 La vie de l'école
- 17 Vie municipale
- 18 Assemblée des Jeunes
- 19 Interview Anne Grignon Présidente de la CCHVC
- 20 Vie sociale
- 22 Rencontre : Notre-Dame des Roses
- 24 Numéros utiles

Le mot du maire



Après une activité forte au niveau de notre mairie pendant les vacances, la rentrée a vu notre travail s'accélérer pour faire avancer les projets de notre mandature.

Cet été a été riche en actualités d'urbanisme, compte tenu de l'explosion du nombre de demandes de travaux, de permis de construire et de ventes de maison dans notre village.

Un reportage très intéressant et édifiant sur les nuisances sonores à Senlisse a été programmé par M6 dans l'émission 66 Minutes chrono le premier dimanche de juillet. Celui-ci montrait le niveau insupportable de bruit généré par certains (plus de 90-100 décibels) et des vitesses hallucinantes au-delà de l'acceptable (160 km/h) sur les départementales de notre village.

La construction d'un terrain omnisports avec une dizaine d'activités (minifoot, tennis, volley...) a été voté par notre conseil et nous venons d'avoir le feu vert de la région pour l'obtention d'un financement exceptionnel à hauteur de 80%. Nous espérons que ce projet verra le jour avant l'été 2022.

Notre projet de salle communale polyvalente dans l'ancien préau avance également et le lancement de l'appel d'offre devrait s'effectuer mi-Novembre. Ce projet sera réalisé en 2 phases (été 2022 et été 2023) pendant les vacances scolaires pour ne pas perturber le travail de nos écoliers et de leurs enseignants.

Deux commissions Sécurité avaient élaboré une liste d'aménagements souhaitables. Ils ont fait l'objet d'échanges avec la direction des routes et le Cabinet IngenierY du département. Le réaménagement de l'arrêt de bus en face du parc des sports est imminent et des premières expérimentations vont avoir lieu début 2022 avec des écluses pour casser les vitesses à Garnes et dans le bourg.

La rentrée de l'école s'est bien passée avec un nouveau directeur et 32 enfants.

Enfin, notre dernier conseil municipal a approuvé la décision de signer la convention avec le SIAH VY pour l'assainissement de Garnes qui concernera une centaine d'habitations. Les Garnois seront traités de façon strictement identique au bourg de Senlisse. Le coût net à la charge du budget communal sera de 240 000 € payable sur 10 ans sans intérêts. Une réunion publique devrait être programmée dans les prochaines semaines afin de répondre à toutes vos questions

Je vous souhaite à toutes et tous un bel automne.

Bien à vous.

Signature
Votre maire, Claude BENMUSSA

À noter !

Agenda

Conseil municipal
jeudi 16 décembre 2021 à 20h

Marché de Noël à l'école
mardi 21 décembre 2021 à 18h30

Vœux du Maire
samedi 29 janvier 2021 à 11h
sous le préau de l'école

État civil

Décès

Décès de Madame Rougerie

Senlissoise depuis 1955, Madame Jacqueline Rougerie est décédée le 25 octobre 2021 et repose au cimetière de Senlisse.

Nos pensées vont à sa famille dans ce moment des plus douloureux.

Votre mairie

- 13 rue de Cernay
78720 Senlisse
- 01 30 52 50 71
09 62 31 33 50
Fax : 01 30 47 50 96
- mairie.senlisse@orange.fr
- www.senlisse.fr
- Ouverture au public :
mercredi 16 h - 19 h
samedi 10 h - 12 h
Permanence des élus :
samedi 10 h - 12 h

SenlisseMag' n° 137
Novembre 2021
Bulletin municipal de Senlisse
ISSN2608-2950
Directeur de la publication : C. Benmussa
Coordination : A. Leroy
Rédaction : Commission Communication
Photos : A. Leroy, L. Bounatirou, D. Leroux,
D. Réau, R. Garnot, Archives Mairie
(couverture), M. Le Roy, A. Grignon
Conception graphique : effet-immédiat.com

Tenez-vous informé
des actualités
en consultant le site
internet de la commune :
www.senlisse.fr





par Claude Benmussa

Lutte contre les nuisances sonores

Après une période d'accalmie toute relative liée au confinement, les nuisances sonores dans notre belle vallée ont repris de plus belle.

La présidente de la CCHVC, Anne Grignon, dont vous trouverez une interview exclusive dans ce magazine (p.15), m'a chargé de coordonner nos actions contre ce fléau qui empoisonne la vie de nos habitants.

Une réunion de concertation au sommet a été organisée le lundi 13 septembre 2021 à Dampierre.

Participaient à cette réunion :

- ☐ notre Député Jean-Noël Barrot
- ☐ notre Sénateur Michel Laugier
- ☐ les 2 conseillers départementaux, Alexandra Rosetti et Gregory Garestier
- ☐ le Vice-Président des mobilités du département, Richard Delpierre, et toute son équipe de la direction des routes
- ☐ Pierre Nougarede, du Conseil Départemental des Yvelines
- ☐ le Directeur de l'ONF Thomas Bran
- ☐ les 10 maires de notre CCHVC, ainsi que la maire de Cernay la Ville, Claire Cheret.

Nos demandes lors de cette réunion étaient les suivantes :

1. Décret d'application de la loi sur les radars méduses

Demande au Premier Ministre et aux 2 ministres concernés de signer le décret d'application de la loi instaurant l'expérimentation des radars méduses capteurs de bruit. Nous attendons la signature de ce décret, la loi ayant été votée au parlement depuis plus de 18 mois ! Notre Député a déjà relancé les ministres en charge plusieurs fois, notre Sénateur a écrit au Premier Ministre deux jours après notre réunion.

2. Réglementation industrielle européenne sur les motos

La réglementation actuelle est trop permissive et autorise actuellement les constructeurs à avoir des niveaux de décibels en sortie d'usine trop importants. Le Député et le Sénateur se sont engagés à saisir le Ministre des affaires européennes M. Beaune du sujet en profitant de la présidence européenne de la France au 1^{er} Janvier 2022.

3. Durcir la réglementation française en matière de bruit

Les chicanes sont des atténuateurs de bruit sur les motos.

Durcir la réglementation française en matière de bruit lors du défaut de chicanes sur les motos et rendre ces chicanes solidaires du pot d'échappement permettraient en cas d'infraction de pouvoir immobiliser les véhicules.

4. Opération coup de poing de la gendarmerie

Nous avons demandé également au commandant de la gendarmerie des Yvelines des moyens humains et matériels supplémentaires les week-ends de forte affluence et la multiplication des opérations coups de poing comme cela a déjà été fait par nos gendarmes.

Une réunion est programmée en décembre avec le Colonel Tortellier et ses équipes pour examiner ensemble les mesures concrètes qui pourraient être prises.

5. Camions à fort tonnage

Le problème des camions à fort tonnage et/ou transportant des matières dangereuses qui traversent nos villages a aussi été évoqué. Nous avons demandé qu'un nouveau schéma de circulation soit étudié.

6. Rodéos de motos et quads en forêt

De nombreux rodéos motos et quads se multiplient dans nos forêts détruisant les chemins forestiers et la biodiversité. L'ONF nous a promis de renforcer les contrôles et nous avons demandé une présence plus importante de la gendarmerie à cheval pour opérer des contrôles.

7. Aménagement de sécurité

Des aménagements de sécurité ont été demandés à la direction des routes du département là où c'est possible pour casser les vitesses et donc réduire le bruit des véhicules à moteur.

Une réunion au niveau de la CCHVC, ainsi que des réunions bilatérales avec les communes les plus impactées, seront programmées dans les semaines à venir.

Toutes ces doléances ont été soutenues par une manifestation de tous les élus aux Vaux de Cernay pour dire NON aux nuisances sonores.

Cet évènement, avec une présence encore trop faible de nos habitants, a fait l'objet de retombées médiatiques fortes dans la presse et à la télévision (pages suivantes).

Je vous tiendrai informés des avancées de ce dossier dans nos prochains numéros de SenlisseMag.



Les médias en parlent !

article paru dans

Les Échos

La Haute Vallée de Chevreuse veut lutter contre les nuisances sonores

12 octobre 2021



article paru sur

lerepairedesmotards.com

La Vallée de Chevreuse se mobilise contre le bruit des motos. Trop de passage et trop de bruit sur les routes sinueuses des Yvelines. Radars sonores, révision de l'homologation des motos, réductions des limitations de vitesses

22 septembre 2021



article paru sur

TV78 - la chaîne des Yvelines

Une mobilisation face aux nuisances sonores en Vallée de Chevreuse

Interview de Claire CHERET, maire de Cernay-la-Ville

21 septembre 2021



article paru dans

Moto Journal

PLEIN PHARE Le bruit, la question qui dérange

October 2021

Retrouvez l'intégralité des articles sur senslisse.fr





Et le terrain de sports où en sommes-nous ?

Delphine, Lauri, où en est le projet du terrain multisports voté en conseil municipal ? Dites-nous tout !

Delphine

Que du positif !

Même si au départ, effectivement, l'obtention des subventions n'était pas gagnée, à force de persuasion, lobbying, réunions, auprès des bonnes personnes et notamment la Région, nous avons obtenu le maximum du financement possible, à savoir 80% !

80% du montant total de ce beau projet est financé par la Région Île de France !

Le reste à charge pour notre commune est donc de 20% d'une enveloppe d'un peu moins de 100 000 € HT, soit moins de 20 000 €... Une sacrée belle opportunité pour Senlis. Nous ne pensions pas arriver à décrocher une telle subvention !

Celle-ci sera votée par la Région début 2022 mais nous avons déjà un engagement écrit qui nous autorise à démarrer les travaux.

Par mesure de prudence nous attendrons le vote de début d'année pour les démarrer, ce qui nous laisse le temps de bien préparer notre dossier, urbanisme notamment avec le dépôt des demandes de travaux.

Nous espérons sincèrement que ce terrain multisports soit **accessible à toutes et tous dès l'été 2022.**



Lauri

Je rajouterai que c'est vraiment un bon exemple de travail en équipe.

Nous avons bien travaillé à 3, toi Delphine, Claude et moi. Claude a été super actif à nos côtés en tant que maire et un bon promoteur du projet !

Il a réussi à transformer l'essai qu'on lui mettait dans les mains en allant à nos côtés démarcher les bonnes personnes !

Nous pouvons saluer l'accompagnement de Patrick Karam, Vice-Président en charge de la Jeunesse et des Sports de la Région Île de France au côté de Valérie Péresse.



Il a répondu favorablement lors d'une visio à la demande de Claude sur le besoin de financement à 80% !

La 2^e chose sur laquelle je voudrais juste insister : Senlis est une très belle commune dans un environnement fabuleux mais qui ne dispose pas forcément de toutes les infrastructures et, pour une fois, avec ce projet, nous allons pouvoir répondre aux attentes.

Par ailleurs, ce n'est pas un investissement qui vient « vampiriser » d'autres projets. En effet, il s'agit d'un budget spécifique sport pour les besoins de cet équipement et qui n'en impacte aucun autre.

On peut rêver que demain nous travaillerons également sur Paris 2024. Dans cette optique, pourquoi ne pas faire que **Senlis devienne « Terre de Jeux » pour Paris 2024.** Nous pourrions, par exemple, organiser un trail en forêt ! Allons de l'avant !

Ce projet pourra satisfaire à la fois l'Assemblée des Jeunes, dont Delphine a la charge, les enfants de l'école, mais également l'ensemble des Senlissais.

Soyons fiers de notre commune !

Delphine

Cet équipement ne servira pas qu'aux enfants et aux jeunes de Senlis, car tout le monde pourra y accéder. Nous souhaitons sincèrement faire de cet espace sport un endroit de rencontre, d'échange, de partage et de convivialité.

Lauri

Oui Delphine, c'est ça le sport, et tu en es le meilleur exemple, en tant que vice-championne Olympique !



Des jeunes élus de l'Assemblée avec Delphine et Lauri

Dates cibles clés du projet

- **septembre 2021** Dépôt des demandes de subventions & divers RV entre M. le maire et l'ANS - Lobbying.
- **octobre 2021** RV décisif à la région IDF avec P. Karam - attribution du maximum de subvention autorisée : 80% !
- **novembre 2021** Réception de l'accord écrit d'attribution de la subvention
- **décembre 2021** Finalisation du pré-projet, dossier urbanisme
- **janvier 2022** Vote et attribution officielle de la subvention à la région
- **mars 2022** Début des travaux
- ★ **juin 2022** Ouverture du terrain multisports

Terrain multisports - chiffres-clés

Budget :
≈ 100 000€ HT

Financement :
80% région / 20% commune

Objectif livraison :
été 2022





par Lauri BOUNATIROU

Du concret à venir pour les aménagements et la sécurité !

C'est le résultat d'une année de travail avec plusieurs temps forts :

- ▶ atelier participatif et commissions d'élus
- ▶ aide technique de l'agence départementale IngénierY (voir encadré).

Ainsi, rapidement des travaux et des tests d'aménagements vont avoir lieu dès début 2022 :

- ▶ mise aux normes de sécurité de l'arrêt de bus en face du terrain de sport ; la demande de subventions a d'ores et déjà été faite et une commission départementale doit statuer fin novembre, pour une mise en chantier premier trimestre 2022,
- ▶ test sur l'installation d'écluses et chicanes routières visant à ralentir les vitesses rue de Dampierre et rue de Cernay.



Début 2022 auront lieu des tests et des travaux d'aménagement de sécurité sur notre commune dans le centre bourg et à Garnes.

Le trottoir allant de l'arrêt de bus du centre bourg à la rue de la Cour Senlisse sera refait avant la fin de l'année et, dès que les tests auront donné leurs résultats, la rue de Cernay verra aussi son lot de travaux courant 2022.

Nous n'oublions pas les riverains de chemins qui sont en piteux état : plusieurs chemins vont être rénovés comme le chemin de la Palaterie en décembre et d'autres en 2022 et 2023.

Assumant nos engagements envers les Senlissoises et Senlissois et pour continuer à améliorer notre sécurité à tous et dans nos déplacements, nous travaillons à :

- ▶ la mise en place d'une vitesse unique à 50 km/h du nord de Garnes, de la route des Essarts au parc des sports
- ▶ l'amélioration de la sécurité de l'arrêt de bus de Garnes, avec l'installation d'une limitation axiale centrale entre les deux arrêts de bus, Garnes et Parc des sports
- ▶ un carrefour réaménagé à Garnes côté Dampierre pour réduire la vitesse en entrée de commune et à proximité des zones de flux de piétons

▶ une piste de travail pour un plateau surélevé en entrée de Garnes coté Vaux de Cernay pour casser les vitesses astronomiques sur cette zone

▶ des projets de carrefours réaménagés avec EPI78 à hauteur du hameau de la Barre et de la côte de la Barre

▶ la mise en place de panneaux de signalisation manquants et des marquages au sol de passages sécurisés vont être réalisés.

Dans le cadre de nos aménagements, nous avons aussi ouvert le chantier d'une **liaison douce** reliant Garnes à Dampierre le long de la RD 91 et de Garnes aux habitations de la route des Essarts, le long de la RD202 redonnant de la place aux piétons et aux vélos en toute sécurité.

Comme vous pouvez le lire, la liste est importante, la tâche rude et nous comptons sur l'esprit collectif et bienveillant de chacun pour nous aider à faire avancer ces sujets qui nous tiennent tous à cœur.

IngénierY
LA RURALITÉ
EN PROJET

Le rôle de l'agence départementale IngénierY est déterminant : il a consisté à donner à nos propositions une réalité technique et terrain et il a permis de travailler de concert avec EPI78, l'établissement public en charge des aménagements routiers sans qu'aucun projet ne peut voir le jour.

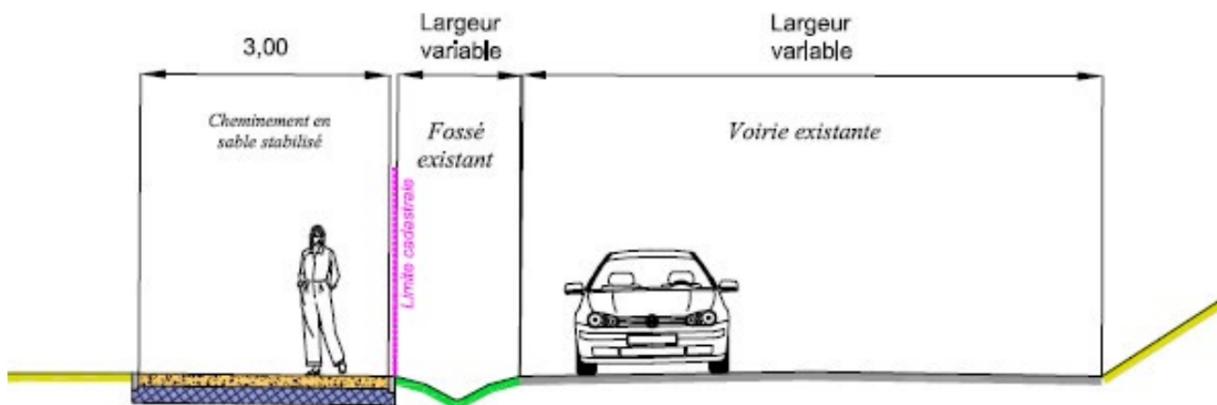
la suite ▶▶▶



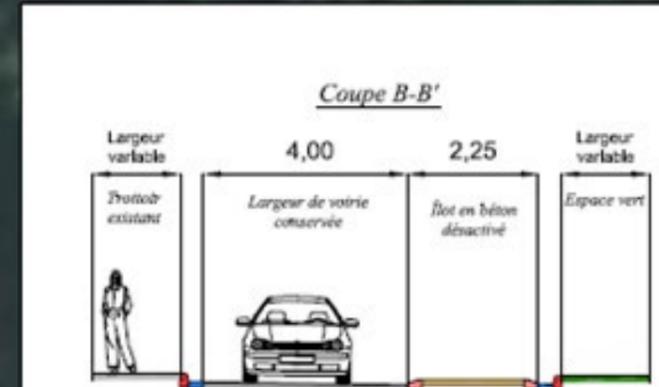
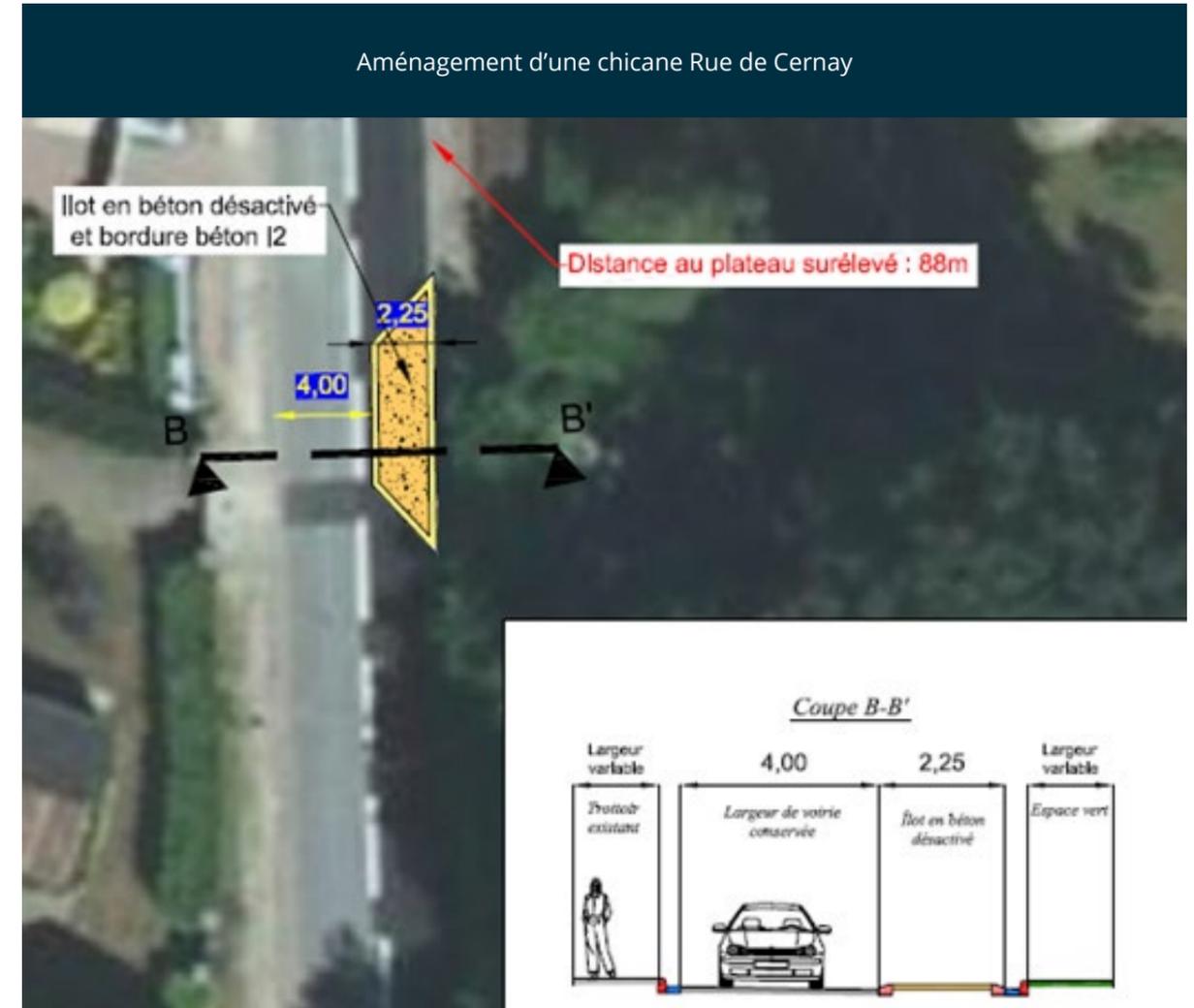
Du concret à venir pour les aménagements et la sécurité (suite)



Coupe A-A'



Aménagement d'une chicane Rue de Cernay

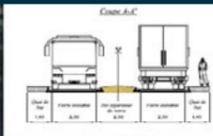
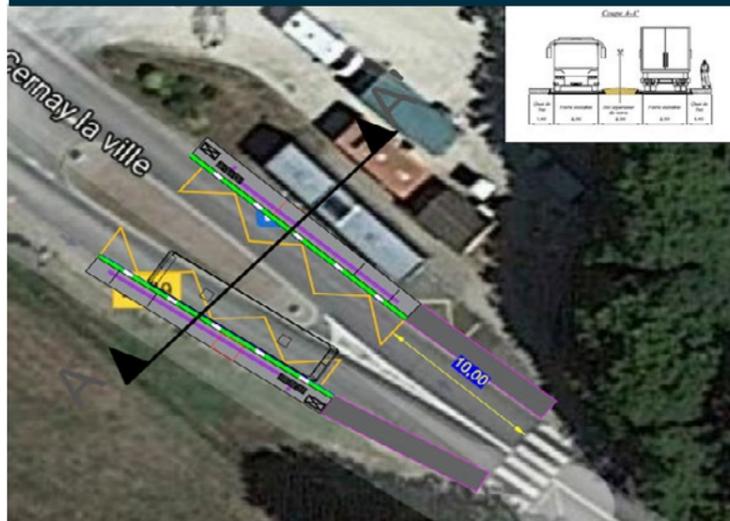


la suite ▶▶▶



Du concret à venir pour les aménagements et la sécurité (suite et fin)

Mise au norme des quais de bus avec un arrêt en pleine voie



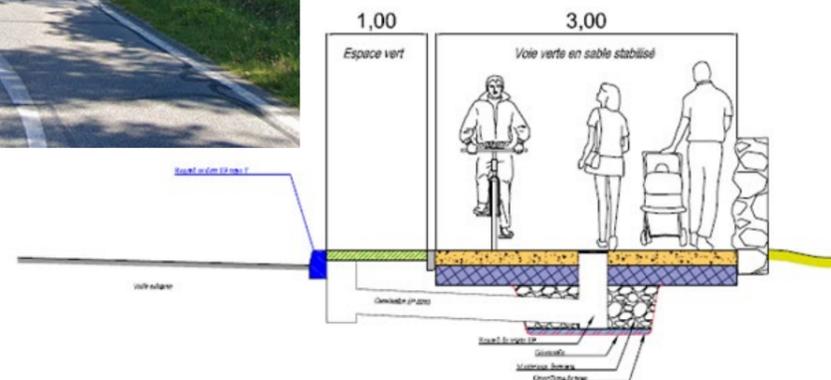
Coupe A-A'
6,50



Liaison douce entre Garnes et Dampierre



Coupe de principe



urbanisme en Vallée de Chevreuse et particularité senlissoise



par Marie-Philomène TAVARES

La Vallée de Chevreuse en général est protégée par le cadre d'un PNR, et Senlisse en particulier. L'ensemble de ce territoire se trouve en site inscrit, dont certaines parties sont en plus en site classé.

Le caractère historique et authentique, voire pittoresque de la vallée de Chevreuse, appelle, au nom de l'intérêt général et de la préservation du site, à la conservation en l'état (entretien, réfection à l'identique, mise en valeur du patrimoine bâti et culturel, etc).

La préservation du site, ainsi que la maîtrise de l'urbanisation (pour éviter toute altération, destruction, banalisation), justifie un suivi qualitatif et le respect des règles du code de l'urbanisme et de l'environnement pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du bâti, et ainsi de sauvegarder l'apparence de ce territoire protégé.

Les ABF (voir encadré), en raison de ces compétences, émettent un avis sur tous les travaux dans leur ensemble et sur leur cohérence territoriale. Exemples :

- sur la pose de panneaux photovoltaïques (capteurs solaires) et châssis de toit (communément et à tort VELUX)
- l'obligation de pose en encastré dans l'épaisseur et fleur de toiture et non pas en saillie pour les fenêtres de toit sans sur-épaisseur limitant ainsi l'impact visuel,

Procédure :

- ▶ Dépôt d'une autorisation préalable ou d'un permis de construire (PC)
- ▶ Consultation des ABF pour avis.

NB : dans le cas d'un PC, d'autres services sont consultés comme les fournisseurs de réseaux : Suez, Enedis, SIAHVY, etc.

Depuis avril 2021 :

- 10 déclarations préalables de travaux
- 7 permis de construire
- 3 divisions de propriétés
- une 15^{aine} de mouvements de mutations.

Nous signons des formulaires pour les notaires mais la suite donnée à chaque dossier n'est pas portée à notre connaissance.

Rôle et missions des Architectes des Bâtiments de France (ABF)

Le corps des ABF est né en 1946. Depuis 1993, il est réuni au corps des urbanistes de l'État au sein du corps des architectes et urbanistes de l'État (AUE), section patrimoine afin de rendre cohérents le respect du patrimoine et l'aménagement du territoire.

travaux réalisés et à venir

par Claude Benmussa



Travaux réalisés :

- Installation dans le village de nichoirs à mésanges pour lutter contre les chenilles processionnaires (1)
- D'importants travaux de rénovation des 2 logements sociaux
- Remplacement du plafond de la cantine scolaire par des dalles acoustiques plus performantes
- Réfection du boulodrome (2) du terrain de sport, par Nicolas, notre agent technique.

et à venir :

- Certaines portions de chemins ruraux fort dégradées (Chemin de la Palaterie, Chemin des Essarts...) seront bientôt rénovées
- Les arrêts de bus rue de Cernay seront également bientôt sécurisés.



Photo D. Leroux



Photo L. Bounatrou



La forte reprise économique post-COVID génère des pénuries de matières premières et de main d'œuvre, ainsi que des hausses de prix.

Il en résulte des retards dans la réception des devis nécessaires à l'obtention des subventions.



LA VIE DE L'ÉCOLE



Photo M. Le Rpy

C'était la Rentrée

Le 2 septembre, nos petits Senlissais ont repris le chemin de l'école, heureux de se retrouver.

Parents et enfants ont été accueillis par M. Béasse, directeur nouvellement nommé à titre définitif, et par Mme Demerville, parmi nous depuis déjà quelques années.

Mme Abida Sophia, toujours fidèle au poste, aidera Mme Demerville pour les plus jeunes.

Les effectifs pour 2021/2022 sont de 32 élèves dont 4 nouveaux et 5 élèves en grande section.

La répartition des classes est la suivante :

- M. Béasse : CE1, CM1 et CM2
- Mme Demerville : GS, CP et CE2.

Pour le périscolaire, l'équipe reste inchangée : Sophia assure la garderie du matin dès 7h30, la cantine et une partie de la garderie du soir ; Carole s'occupe de la cantine et de la garderie du soir jusqu'à 19h.

par Monique LE ROY



Quelques travaux ont été réalisés pendant les vacances :

- Le plafond du restaurant scolaire a été entièrement refait avec des dalles phoniques et thermiques beaucoup plus isolantes.
- Les vitres de tous les locaux (classes, préau, cantine) ont été nettoyées, ainsi que les rideaux des classes.
- De petits travaux d'électricité.

Du matériel audiovisuel, demandé par les enseignants, a été acheté par la mairie :

- Une liseuse boukinou
- Une enceinte sans fil
- Un lecteur CD/DVD portable.

M. Béasse, le nouveau directeur de l'école, a été reçu à la mairie où nous avons pu faire plus ample connaissance.

Mairie : M. Béasse, cela fait presque 1 mois et demi que vous avez pris la direction de notre petite école, quel est votre 1^{er} ressenti ?

M. Béasse : C'est ma 6^{ème} année de direction, je connaissais Mme Demerville avec qui je m'entends très bien. Nos 2 classes sont interconnectées. C'est vrai, c'est beaucoup de travail, je ne touche pas terre.

Mairie : Pourquoi avoir choisi Senlisse, petit effectif mais 3 niveaux ?

M. Béasse : J'ai enseigné à Saint-Lambert, à Dampierre, à Cernay et je n'ai pas demandé Senlisse par défaut mais par choix et en connaissance de cause ! Bonne rentrée à tous !



VIE MUNICIPALE



Photo A. Leroy

par Arnaud LEROY

Souhaitons la bienvenue à Nicolas CUMOND

Gilles souhaitant partir pour d'autres horizons a quitté la mairie de Senlisse au mois d'août, laissant place à Nicolas !

Nicolas Cumond a rejoint les effectifs municipaux le 2 août 2021.

Âgé de 46 ans et papa de 2 enfants, ce breton d'origine réside à Sonchamp. Passionné d'animaux, Nicolas passe son temps libre à prêter main forte à l'élevage de chevaux près duquel il habite. Il possède lui-même un chien de collection, un Akita Inu !

Nicolas saura nous faire profiter de ses expériences professionnelles passées : agent cynophile, agent de sécurité incendie, agent à la mairie de Paris (école Le Notre de Sonchamp), puis à la mairie de Sonchamp. Un examen qualifiant lui permet d'évoluer et de saisir l'opportunité d'accéder au poste d'agent technique à la mairie de Senlisse. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses fonctions !



par Arnaud LEROY

illiwap
L'APPLI QUI CHANGE LA VIE !

(((Suivez l'actualité de la commune)))

- 01 Téléchargez l'appli
- 02 Recherchez le nom de votre commune
- 03 Cliquez sur « suivre »

Vous êtes abonné !
Vous recevez toute l'actualité !

www.illiwap.com

APPLI DISPONIBLE SUR
Google Play, App Store, Microsoft Store

GRATUITE SANS PUBLICITÉ SANS INSCRIPTION

déjà
160
abonnés
senlissais

Illiwap : de plus en plus de connectés !

Senlisse s'est équipé d'un nouvel outil d'information descendante : Illiwap ! Plus besoin d'aller à l'information, l'information vient à vous. Inscrivez-vous vite ! Illiwap est LE moyen pour nous de communiquer avec vous : événements, réunions, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo... Toutes les infos sur votre smartphone en seulement 3 étapes. L'application ne récolte aucune information personnelle.

Téléchargez l'application gratuite.



Registre des délibérations des derniers conseils municipaux

par Marie-Philomène TAVARES



Date du conseil municipal	n° de délibération	Objet de la délibération	Pour	Contre	Abstention
08/06/2021	2021/13	Approbation du projet parc des sports	7	2	
08/06/2021	2021/14	Autorisation de demande de subventions pour l'aménagement du terrain de sport	7	2	
08/06/2021	2021/15	Autorisation de demande de subventions programme voirie réseaux divers (VRD)	9		
08/06/2021	2021/16	Décision modificative N° 1 au budget primitif 2021	9		
21/06/2021	2021/17	Participation à la protection sociale (participation de 30 € mensuel par agent pour 1 mutuelle labellisée)	10		
21/06/2021	2021/18	Autorisation signature du marché mutualisé de la CCHVC pour l'éclairage éclairage public	10		
21/06/2021	2021/19	Autorisation de demande de subvention pour l'aménagement du parc des sport auprès de la région IDF	7	2	1
21/06/2021	2021/20	Montant total des travaux du parc des sports	7	2	1
20/09/2021	2021/21	DPU (droit de préemption urbain)	10		
12/10/2021	2021/22	Rapport du SICTOM (le CM prend acte du rapport annuel du SICTOM)	11		
12/10/2021	2021/23	Autorisation de signature de la convention du SIAHVY pour l'assainissement de Garnes	6	4	1
12/10/2021	2021/24	Autorisation de demande de subventions auprès du Conseil Départemental concernant les aménagements de sécurité dans le programme de répartition du produit des amendes de Police 2021	10		1

Retrouvez toutes les délibérations sur www.senlisse.fr

Le TàD utile à Senlisse ?

par les membres de l'Assemblée des Jeunes

Qu'est-ce que le TàD ?

Le TàD, ou Transport à la Demande, est un « nouveau service de transport collectif » de la Savac.

Il est basé sur un système de réservation de voitures électriques, donc moins polluantes que les bus, et est accessible aux fauteuils roulants. De plus, ces voitures sont souvent en meilleur état que certains bus.

Mais le TàD ne remplace pas le taxi car il vous prend à un arrêt de bus et vous dépose à un autre ! Et il vous arrivera souvent de partager vos trajets avec d'autres personnes ayant réservé un TàD, mais qui ne partageront pas forcément les mêmes arrêts que vous.

Comment réserver son TàD ?

Vous pouvez réserver votre TàD grâce à l'application **TAD IDFM**, ou bien sur le site internet dédié. Il existe aussi un numéro de téléphone pour les personnes ne disposant pas des deux équipements précédents (09 70 80 96 63).

Fonctionnalité intéressante : vous pouvez aussi réserver pour un groupe de maximum 3 personnes. Donc si vous souhaitez faire une balade en couple avec un TàD, n'oubliez pas de sélectionner le paramètre « 2 personnes » !

Un trajet se réserve à partir de 30 jours à l'avance et jusqu'à 20 minutes avant l'heure demandé. Une fois dans la voiture, vous pouvez payer votre trajet en validant votre carte Navigo ou Imagin'Air, ou bien en achetant un ticket à 2€. Bref, comme dans un bus ! Et la Savac conseille également de se présenter à l'arrêt de bus au moins 5 minutes avant l'arrivée du TàD.



Mais au final, est-ce utile ?

Du point de vue de Senlisse, qui ne dispose pas de beaucoup de lignes de bus comparé à Chevreuse ou Saint-Rémy, et même Cernay-la-Ville, le TàD permet de se déplacer en transport en commun quand on le souhaite dans la Vallée de Chevreuse. Seul bémol : même s'il est globalement ponctuel, les horaires de départ ou d'arrivée peuvent parfois changer en fonction des autres réservations. De plus, vous ne pourrez prendre de TàD qu'en semaine et de 9h30 à 16h30. En dehors de ces horaires, vous ne pourrez aller seulement qu'à la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse ou de La Verrière. Malgré cela, la mise en place des TàD a permis de supprimer des lignes de bus ne servant qu'à quelques passagers par semaine et donc quasiment inutiles. Un gain d'argent pour la société de transport de la Vallée qu'est la Savac ! Mais de plus en plus utilisé ces derniers temps, réserver peu de temps à l'avance est très difficile. Nous conseillons donc aux utilisateurs de prévoir au moins une journée à l'avance leurs trajets !

Suggestion

Il serait intéressant d'ajouter un paragraphe sur des propositions d'amélioration du TàD, qu'en pensez-vous ?



Félicitations à l'AJ pour ce 1^{er} article très clair et utile aux Senlissois !



Anne GRIGNON, présidente de la CCHVC

ENTRETIEN EXCLUSIF

Anne, vous êtes maire de Lévis-Saint-Nom depuis 2008 et présidente de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) depuis 2020.

Pouvez-vous nous expliquer votre parcours et votre attachement à la vallée ?

Je suis née et j'ai grandi à Lévis-Saint-Nom. Jusqu'à mes 18 ans, j'ai pu parcourir les sentiers, sites, villes et villages de la vallée ; j'ai pu apprécier et m'attacher profondément à ce territoire d'exception. Comme beaucoup d'étudiants, j'ai dû quitter le village pour poursuivre mes études supérieures : khâgne au lycée Henri IV puis formation d'ingénieure urbaniste à la Sorbonne, avec comme fil conducteur, un attachement très fort aux sujets environnementaux, d'urbanisme et plus généralement à la vie de la « cité ». C'est tout naturellement que je me suis installée à Lévis avec mon mari et mes 3 enfants 10 ans plus tard. La volonté de m'impliquer dans la vie de la commune m'a conduite rapidement au mandat de Maire, que j'exerce avec passion depuis maintenant plus de 13 ans, puis à celui de présidente de la communauté de communes.

Qu'est ce que la CCHVC et comment cela fonctionne ?

La CCHVC rassemble les 10 communes formant le cœur historique du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Elle est pilotée par un Conseil Communautaire réunissant 35 élus des 10 communes. Son siège est à Dampierre. Elle exerce des « compétences » choisies par les communes ou définies par la loi : **développement économique, ordures ménagères, transports, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, liaisons douces d'intérêt communautaire, plan climat, schéma directeur cyclable, très haut débit, événements culturels d'intérêt communautaire, etc.**

Qu'apporte la CCHVC au quotidien pour les habitants ?

Lorsque la CCHVC met en place avec Île-de-France Mobilités le nouveau **service de Transport à la Demande (TàD)** ou négocie **l'offre de bus sur le territoire**, elle touche directement au quotidien des jeunes, des actifs, des personnes âgées, de tous les habitants. Lorsqu'elle **entretient les sentiers ou finance le Salon du Livre de la Jeunesse ou encore le festival Jazz à Toute Heure**, elle touche là encore directement à nos habitudes. Pareil pour l'aide de 50% du coût de destruction d'un nid de frelons asiatiques. Par ailleurs, un **schéma directeur cyclable** est en cours d'élaboration pour créer un réseau fin de pistes cyclable et ainsi favoriser les déplacements doux. Le **plan climat** lui aussi à l'étude, doit permettre de réduire significativement les consommations énergétiques du territoire.

Anne, un mot sur le projet de mutualisation ?

Je suis profondément attachée à la simplification du mille-feuille territorial. Ainsi l'intercommunalité ne doit pas constituer une strate politico administrative supplémentaire. Je crois que la mutualisation doit être la priorité de notre communauté de communes pour trouver sa place dans les politiques publiques pour gagner en efficacité et ne pas alourdir la charge fiscale globale. C'est ainsi qu'un marché d'éclairage public est par exemple en cours de négociation à l'échelle de 8 communes, pour l'entretien de l'éclairage et les illuminations de Noël. D'autres marchés pourraient ainsi être passés à l'échelle de plusieurs des 10 communes. Des réflexions sont en cours sur ce sujet également au niveau de l'instruction des autorisations d'urbanisme, de la maintenance du parc informatique, du recrutement d'un policier rural ou encore pour la mutualisation du matériel des services techniques.

Votre ambition pour la CCHVC ?

Elle est simple : faire en sorte que ce territoire d'exception le reste, vive, et que la CCHVC réponde aux aspirations nouvelles des habitants, notamment en termes de transition écologique et énergétique, de transport et d'accès au très haut débit. C'est à cette échelle de territoire, à taille humaine, auquel nous sommes tous attachés, que ces défis pourront être relevés ■



Bienvenue aux nouveaux

par Dionisia LEROUX



M. et Mme Deneuve Perraud

M. et Mme Perraud sont arrivés à Senlisse (28 rue de Cernay) en juillet 2021. Ils sont très contents d'avoir rejoint Senlisse et apprécient leurs très bonnes relations de voisinage. Un bémol à leur bonheur : trop de gros camions traversent notre village ! Souhaitons-leur la bienvenue !



Photo D. Leroux

... et au revoir aux anciens

Adieu Senlisse

«Je t'aime, Senlisse, et pourtant, je te quitte. Les histoires d'amour se terminent parfois comme ça... Yannick et moi allons partir à Paimpol. Pourquoi Paimpol ? Parce qu'il y a la mer et que nous avons tous les deux du sang breton. Pourquoi partir ? Parce que je frise les quatre-vingt-neuf printemps (je suis née en avril) et que, même en vivant dans un petit paradis comme Senlisse, cela va devenir difficile pour moi. À Douarndenez, nous attend un appartement confortable, sans souci d'intendance, tout à portée de pied ; pas de jardin, mais une terrasse avec la vue au loin, sur le port, la mer, la large...»

Je sais que mon cœur va se serrer en quittant le 12 de la rue de la Châtaigneraie où nous avons vécu, Yannick et moi quarante-huit belles années, mais, j'emporte avec nous de superbes souvenirs. En prime, j'ai le réconfort de transmettre nos clés à Thibaut et Vladimira, que nous ne connaissions pourtant pas, mais qui ont eu, comme moi, un gros

coup de cœur pour le village. Je leur souhaite d'y être aussi heureux que nous... Adieu, donc, les amis, les Senlissais qui me connaissent, et adieu à ceux que je n'ai pas eu le temps de connaître. Adieu à mes petits écoliers -Valentin, Maël, Rose,...- pour lesquels j'ai eu le grand bonheur de lire des contes – dont les miens. Je n'aurai pas la chance de les voir devenir grands... et sages !

Adieu à ceux qui ont la tâche de veiller au bien-être de leurs concitoyens, Claude, Monique, Delphine... une tâche exaltante mais parfois ingrate. Adieu encore à cette Feuille que j'ai créée sous le premier mandat de Jean-Michel Gougerot en juin 1995.

Et puisque nous partons en Bretagne : Kenavo Senlisse ! *Madeleine Bourdoiseau* Et Yannick, évidemment ! »



Photo D. Réoux

par Monique LE ROY



Vaccination 3^{ème} dose !

Les plus de 65 ans ainsi que les personnes fragiles peuvent bénéficier d'une 3^{ème} dose de vaccin contre la Covid-19. Un délai de 6 mois doit impérativement être respecté après la 2^{ème} dose. Il n'y a plus de créneaux réservés pour le CCAS, il faut **prendre RV sur doctolib** ou venir sans RV aux jours d'ouverture (en cas de difficultés, vous pouvez toujours contacter la mairie). En raison de la baisse des rendez-vous, le centre de vaccination de Saint-Rémy-lès-Chevreuse a fermé définitivement ses portes le 27 octobre 2021.

Vous avez la parole

Un sujet vous tient à cœur ? Vous souhaitez aborder une thématique dans notre journal ? Nous vous offrons la possibilité de participer à la rédaction du **SenlisseMag'**. N'hésitez pas à nous contacter.



ideesenlisse@gmail.com



Jumping de Senlisse 2021



par Monique LE ROY



Photo M. Le Roy

La 36^{ème} édition s'est tenue début juillet : concours de sauts d'obstacles national ouvert aux amateurs comme aux professionnels, réunissant plus d'un millier de chevaux.

De nombreux exposants, une buvette, un bar à champagne participent à l'ambiance chaleureuse de cet événement incontournable.

La mairie sponsorise une épreuve : le Grand Prix de Senlisse, remporté cette année par une Yvelinoise, Déborah Chanclud, et son cheval Viper.

La ferme fortifiée de Malvoisine a été reprise par Nicole et Jean-Louis Hurel il y a 50 ans. C'est une entreprise familiale, 4 fils (4 cavaliers) qui sont allés à l'école de Senlisse.

Mme Hurel a été conseillère municipale et adjointe durant plusieurs mandats.

Rendez-vous pour le prochain Jumping en juillet 2022 !

Déborah Chanclud, entourée de Claude Benmussa et Rachel



par Dionisia LEROUX

Atelier de réparation Répar'tout

Atelier de réparation animé par Répar'tout & Cie

GRATUIT Petit électroménager, électronique, affûtage, couture, bijouterie, petite menuiserie, jouets

Abîmés, en panne ou cassés ?
Pensez à apporter tous vos objets du quotidien ! Grille pain, bouilloire, aspirateur, télécommande, chaîne hifi, lampes, robots ménagers... Nous pouvons aussi affûter vos couteaux, ciseaux, outillage divers et de jardin.

Vous emmenez, on diagnostique, on tente ensemble de réparer plutôt que de jeter !

Et pour la couture et les bijoux ?
Venez avec vos vêtements et accessoires préférés on essaye de les réparer ou de les personnaliser. Initiation à la machine à coudre ou confection de petits projets **simples et accessibles** nous sommes là pour vous aider à les réaliser. Alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer !

Ateliers animés par www.repartoutetco.fr [@repartoutetco](https://www.facebook.com/repartoutetco) 01 85 770 775

Sous le préau de l'école municipale, 15 rue de Cernay la Ville 78720 Senlisse

Samedi 23 octobre entre 14h30 & 19h30
En raison des règles sanitaires, l'atelier se déroulera uniquement sur inscription préalable au 01 30 52 50 71

Samedi 23 octobre s'est tenu à Senlisse sous le préau un atelier destiné à la réparation : bouilloire, fer à repasser, cafetière, fermeture éclair, sacoche, radio, aspirateur, affûtage de cisailles,...

De nombreux participants pour une après-midi bien remplie : on se donne rendez-vous très vite pour le prochain !



Photos D. Leroux





RENCONTRE



1

La Châtaigneraie - Garne près Dampierre

Il était une fois ... Notre-Dame des Roses

par Myriam BARREAU 

Cet étrange bâtiment domine Senlisse, Garnes et la vallée depuis la fin du XIX^e siècle. Son inspiration mauresque laisse penser que son premier propriétaire était un ancien d'Afrique du nord. Le Château de la Châtaigneraie (1), comme on l'avait surnommé au début, change de propriétaire en 1913 et devient, plus prosaïquement, une laiterie-fromagerie qui durera... le temps de fabriquer quelques fromages.

Un cadre malgré tout isolé car peu de liens s'étaient créés avec les Senlissois.

près d'un bassin, sous le cèdre (2), et de son grand-père travaillant dur en retournant, à la bêche, la terre du grand potager qui nourrissait toute la communauté.

Puis, M. Sénéchal, un industriel de Cambrai offre la propriété à ses filles, dont deux étaient des religieuses ...

Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que Notre-Dame des Roses s'ouvre enfin aux villageois. Christiane Urvoix, Senlissoise de souche, se souvient, lorsqu'elle était enfant, avoir vu une certaine « Tonton la vachère » arriver devant l'école de Senlisse avec tout un rang de petites pensionnaires de N-D des Roses. Une aubaine pour l'école qui risquait – déjà – de fermer, faute d'écoliers.

Et puis, les religieuses en retraite ont accueilli des colonies de vacances, des classes vertes, jusqu'à la fin des années 70, et certains « vieux » Garnois se souviennent des petits Auvergnats, venus respirer le bon air du bois des Maréchaux, descendant la rue de la Châtaigneraie en chantant à tue-tête !

En 1921, l'idée de créer une colonie agricole à Notre-Dame des Roses prend corps. Notre-Dame des Roses la bien-nommée, car l'escalier monumental qui ouvre sur la vallée était alors bordé de nombreux et superbes rosiers.

Le domaine s'ouvre, alors, progressivement. Les Senlissois viennent nombreux à Noël dans la chapelle de N-D des Roses pour assister à la messe de minuit.

Le domaine est vendu en 1985, parcellé ; quelques dépendances abattues, pour faciliter la vente.

Les sœurs de Saint-Vincent de Paul – les religieuses à cornettes – y accueillent essentiellement des orphelins pendant les vacances d'été. Elles y faisaient de la couture, de la broderie et quelques travaux à la ferme, profitant des anciennes installations de la laiterie pour transformer le lait des vaches et des chèvres de la propriété, dans un cadre de vie rassurant et bienveillant...

Lors de la fête des mères, des spectacles préparés par les enfants du village étaient donnés au théâtre de N-D des Roses.

Chaque propriétaire a apporté une touche personnelle, mais il reste encore l'ancienne chapelle (3) et son carrelage (4), le château d'eau (5), le clocher, l'horloge (6), le pigeonnier (7), l'escalier principal (8) ... et le majestueux cèdre du Liban planté en 1905 (2) et qui sert aujourd'hui de repère aux avions de tourisme.

Seule la plaque « Notre-Dame des Roses » apposée à l'entrée a été enlevée. Dommage !

Merci aux actuels propriétaires, à Christiane Pierre-Urvoix, François Joseph-Rose, Michel Roland et Madeleine Bourdoiseau



7

Photos : Myriam Barreau



2



3



4



5



6



8

NUMÉROS UTILES



GENDARMERIE : 17
ou 01 30 52 15 48

POMPIERS : 18
ou 01 30 07 35 50

SAMU : 15

SOS Médecins : 36 24

Violences Femmes Info : 39 19

Solidarité vieillesse : 39 77

Dépannage ENEDIS : 0972 675 078

Dépannage SUEZ : 0977 401 142

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646
CPAM 78085 Yvelines cedex 9

Centre antipoison : 01 40 05 48 48

Drogue Info Service : 08 00 23 13 13

Urgences vétérinaires : 3115

Votre mairie



01 30 52 50 71
Fax : 01 30 47 50 96



mairie.senlisse@orange.fr



www.senlisse.fr



Ouverture au public :
mercredi 16 h - 19 h
samedi 10 h - 12 h
Permanence des élus :
samedi 10 h - 12 h